



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'entreprise Maryline CALMETTES E.I. est une micro entreprise de profession libérale inscrite à l'URSSAF sous le numéro SIRET 914 388 673 00016 et dont le siège social est situé au 3 bis Boulevard PASTEUR 46100 FIGEAC.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les prestations de services proposées par Maryline CALMETTES E.I.

Adresse courriel : calmettes.maryline.naturo46@gmail.com.

Numéro de téléphone : 07-87-78-71-51

La micro-entreprise Maryline CALMETTES E.I. est un prestataire de service dont l'activité principale est la naturopathie, les soins énergétiques étant secondaires.

- Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV au moment de la création de son espace personnel.
- La réservation d'une prestation ou son règlement vaut acceptation des CGV.

ARTICLE 1 : champs d'application

Les CGV sont disponibles sur l'espace personnel en ligne du client (création sur le logiciel Jupi'terre par Maryline CALMETTES E.I. lors de la prise de RDV). Il est obligatoire de les valider dans l'espace personnel avant le RDV auquel cas celui-ci ne pourra être honoré par Maryline CALMETTES E.I.

Les CGV sont également consultables au cabinet sur simple demande.

Maryline CALMETTES E.I. se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : Prestations de service

Les consultations naturopathiques et les soins énergétiques proposés par Maryline CALMETTES E.I. ne sont ni à but thérapeutique ni à but médical. Leur unique objectif est celui du bien-être.

ARTICLE 3 : Réservation et lieux de consultations

La prise de RDV se fait par téléphone, SMS ou par mail. Pour toute réservation, il sera demandé le motif de venue.

Maryline CALMETTES E.I. s'engage à créer dans un délai de 48h un espace personnel en ligne au client sur le logiciel Jupi'terre où il trouvera la date et l'heure du RDV ainsi que les CGV qu'il devra valider. Le client recevra par mail son identifiant de connexion ainsi qu'un mot de passe. Maryline CALMETTES E.I. n'a pas connaissance du mot de passe envoyé, ce mail étant généré par le logiciel.

Les consultations naturopathiques se réalisent soit :

- Au cabinet situé au 3 bis boulevard PASTEUR – 46100 FIGEAC.
- A l'espace d'activités partagé (bureau) « les ETABLIES » (présence ½ journée 1 à 2 fois par semaine) situé au 55 route de Saint Roch – 12700 DECAZEVILLE (association « antirhouille »)
- Au domicile du consultant dans FIGEAC et alentours 10 kms maximum.

ARTICLE 4 : Tarifs et paiement

Les tarifs sont affichés au cabinet, annoncés sur les flyers, informés lors de la prise de RDV et présents sur « mon pro du bien être.fr » (annuaire en ligne).

Ils sont indiqués en euros hors taxe. TVA non applicable en vertu de l'article 293B du CGI.

Le paiement se fera le jour de la prestation par les moyens suivants : chèque, espèces.

Maryline CALMETTES E.I. remettra à la fin du RDV une facture. Celle-ci sera également présente sur l'espace personnel du consultant.

Les prestations de Maryline CALMETTES E.I. ne sont pas remboursables par la Sécurité Sociale.

Certaines mutuelles proposent des forfaits annuels afin de rembourser ces prestations. Le consultant devra se charger lui-même des formalités avec sa mutuelle.

Maryline CALMETTES E.I. s'accorde le droit de modifier les tarifs de ses prestations à tout moment, toutefois, les séances seront facturées au tarif en vigueur lors de la réservation.

ARTICLE 5 : Finalités / programme d'hygiène vitale

Après la consultation naturopathique, Maryline CALMETTES E.I. s'engage à remettre au consultant un programme d'hygiène vitale dans un délai de 48h par le biais de l'espace personnel en ligne. Le consultant recevra un mail pour le prévenir de la réception du programme d'hygiène vital dans son espace personnel.

ARTICLE 6 : Annulation rdv

En cas d'impossibilité d'assurer le RDV à l'heure prévue, le consultant doit avertir Maryline CALMETTES E.I. dans les plus brefs délais par mail, SMS ou téléphone.

Dans le cas d'un délai inférieur à 24h avant la date prévue, le rendez-vous manqué est considéré comme dû, sauf accord entre les parties.

ARTICLE 7 : Responsabilité

En cas de grossesse ou pathologie grave, il est recommandé aux consultants de demander l'avis préalable de son médecin. Il en est de même pour les personnes fragiles, les personnes âgées, les personnes ayant des problèmes cardiaques,...

Les conseils et recommandations présentés sur le programme d'hygiène vitale remis au consultant après la consultation de naturopathie ne remplacent en aucun cas l'avis du médecin. Si vous suivez un traitement médical, seul le médecin traitant est habilité à le modifier ou le supprimer.

Les prestations proposées par Maryline CALMETTES E.I. n'ont aucune visée médicale, elles tentent à réadapter l'hygiène de vie du consultant pour un fonctionnement plus harmonieux de l'organisme à titre préventif par le biais de conseils, d'informations, supports (fiches pratiques) à caractère non médical.

La naturopathie ainsi que les soins énergétiques sont complémentaires et non alternatives à la médecine allopathique.

Maryline CALMETTES E.I. ne posera jamais un diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical et ne pourra pas être tenue responsable des décisions du client. Maryline CALMETTES E.I. demande expressément à son client de se référer à son médecin traitant en cas de modification ou d'interruption de son traitement médical. De même façon, il est impératif de consulter son médecin traitant en cas de problème de santé afin qu'il puisse poser un diagnostic et effectuer si nécessaire des examens.

Maryline CALMETTES E.I. décline toutes responsabilités quant aux possibles mauvais suivis de conseils, mauvaises interprétations, interactions et conséquences des conseils donnés.

De même, aucune garantie ne peut être donnée quant aux résultats obtenus à la fin du programme d'hygiène vitale, chaque personne pouvant réagir différemment.

Maryline CALMETTES E.I. a souscrit à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MEDINAT sous le numéro CONTRAT : MDNA 28223.

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

Tous les documents, fiches techniques, dessins remis au client au cabinet et/ou sur l'espace personnel demeurent la propriété exclusive de Maryline CALMETTES E.I., seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus sur toute demande de sa part.

Le client s'engage à ne faire aucun usage commercial de ces documents et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans avoir préalablement obtenu son accord par écrit.

ARTICLE 9 : Protection des données personnelles

La réservation pour un RDV est faite par téléphone, par SMS ou par mail.

Lors de la réservation, la collecte des données à caractères personnels est : le NOM, le PRENOM, l'ADRESSE MAIL et LE NUMERO DE TELEPHONE.

Pendant la consultation de naturopathie, des données « sensibles » peuvent être collectées et sont nécessaires pour l'élaboration du programme d'hygiène vitale.

De même lors des soins énergétiques, des données « sensibles » peuvent être collectées. Le consultant comme pour les consultations en naturopathie donnera son accord (soit par le biais du logiciel Jupi'terre, soit par une feuille manuscrite pré remplie) avant la consultation.

Les données « sensibles » recueillies font l'objet d'un traitement adéquat, pertinent et limité à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Maryline CALMETTES E.I. est tenue dans tous les cas au secret professionnel.

Maryline CALMETTES E.I. utilise un logiciel jupi'terre sécurisé (certifié ISO 27001+HDS hébergé en France).

Les données recueillies lors de la consultation sont conservées pendant 3 ans après le dernier RDV du client. Les factures sont conservées par contre pour une durée de 10 ans.

Les données ne seront jamais transmises à des tiers (hormis dans l'utilisation du logiciel Jupi'terre dans le cadre de l'hébergement du logiciel) ou revendues à qui que ce soit et sont conservées de manière confidentielle.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Pour exercer ces droits, il suffit de contacter Maryline CALMETTES E.I. par mail.

ARTICLE 10 : Droit applicable

Les CGV sont soumises à la loi française ainsi que tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution, ou leur résiliation.

ARTICLE 11 : Médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Maryline CALMETTES E.I. propose un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - 27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond ».

Mis à jour le 06 novembre 2023